

2023 DDCT 40 Subventions (17.750 euros) à six associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 14^{ème} arrondissement.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à six associations ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{ère} commission,

Sur le rapport présenté par Mme Anouch TORANIAN, au nom de la 7^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.250 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à « Café associatif Pernety » (18065 / 2023_08282), 8 rue Sainte Léonie 75014 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « C14-Paris » (191864 / 2023_08165), 9 rue Friant - 75014 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Jeunesse Feu Vert » (226 / 2023_08394), 34 rue de Picpus - 75012 Paris.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « La Table des Matières » (184123 / 2023_07539), 87 rue Daguerre - 75014 Paris.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Mission Bretonne d'Ile-de-France » (43303 / 2023_08290), 22 rue Delambre - 75014 Paris.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Ring du 14^{ème} arrondissement » (16746 / 2023_08050), 22 rue Deparcieux - 75014 Paris .

Article 7 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023.